

DEC120484DAJ

Décision portant modification du calendrier des élections des membres des sections du Comité national de la recherche scientifique

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n°2011-676 du 15 juin 2011 relatif aux sections du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS) ;

Vu l'arrêté du 15 juin 2011 portant organisation des élections des membres des sections du CoNRS ;

Vu la décision n°112212DAJ du 30 septembre 2011 fixant le calendrier des sections du CoNRS,

DECIDE :

Art. 1^{er} - Objet

A l'article 3.1.1. de la décision n° 112212DAJ du 30 septembre 2011 susvisée les dispositions concernant le dépôt des candidatures des collèges A1, A2, B1 et B2– scrutin plurinominal sont modifiées comme suit :

Les termes :

« La date limite de réception des déclarations de candidatures est fixée au 20 février 2012 à 12 h 00.

La date limite de réception des professions de foi des candidats est fixée au 22 février 2012. »

sont remplacés par les termes :

« La date limite de réception des déclarations de candidatures est fixée au 23 février 2012 à 12 h 00.

La date limite de réception des professions de foi des candidats est fixée au 24 février 2012 à 12 h 00 »

Art. 2. - Publication

2.1. – La présente décision, qui sera publiée au *Journal officiel* de la République française et au *Bulletin officiel* du CNRS, sera consultable au siège du CNRS (secrétariat général pour les élections - 3 rue Michel Ange – 75016 Paris) ainsi que sur le site Web des élections (www.dgdr.cnrs.fr/elections).



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 49 13

2.2. – Le président du CNRS est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Paris, le 31 janvier 2012

Alain Fuchs